

MAIRIE

DE

NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 12
- de votants : 15

*L'an deux mille vingt-quatre et le seize octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.*

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Château Gilles – Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée – Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Berna Camille à Descouens Marie-Sophie – Monnier Véronique à Le Bel Jérôme – Morel Evelyne à Arnaud Gérard

Secrétaire de séance : Descouens Marie-Sophie

DELIBERATION 2024-032 : Réfection du chemin du stade : choix de l'entreprise

Suite à la consultation lancée pour la réfection du chemin du stade, 3 offres ont été reçues :

Colas :
22 978, 00 € ht - 27 573.60 € ttc

Eurovia :
30 765,00 € ht - 36 918,00 € ttc

France TPM :
34 211,00 € ht - 41 053.20 € ttc

La commission d'appel d'offres, réunie le 8 octobre 2024, propose de retenir l'entreprise Colas pour un montant de 22 978, 00 € ht - 27 573.60 € ttc

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

ADOpte le choix de l'entreprise Colas.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
David ASTRUC

